



Ordonnance de télécom CRTC 2014-340

Version PDF

Ottawa, le 23 juin 2014

Tuckersmith Communications Co-operative Limited – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Tuckersmith Communications Co-operative Limited	29	le 22 mai 2014

2. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général